

**NOTIFICATION DE DECISION**

**Accueil : PAT Sud Yvelines**

26 rue Pasteur

78120 RAMBOUILLET

☎ : 0161312870

@ : sudyvelines@mda.yvelines.fr

**Madame Rebecca MBOUMBA**

39 Rue Pierre Curie

78470 ST REMY LES CHEVREUSE

**Bénéficiaire : Rebecca MBOUMBA**

né(e) le 11/04/1994

N° de sécurité sociale : 2-94-04-99-328-057-54

Référence à rappeler dans toute correspondance :

**N° de dossier : 18M83296**

Madame,

Vous avez déposé le 23/08/2018 à la MDPH une demande relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

Lors de la séance du 28/02/2019, la commission a pris la décision suivante :

**- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est accordée du 01/08/2018 au 31/07/2022.**

Votre situation de handicap réduit actuellement vos possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi au sens de l'article L5213-1 du Code du travail et justifie cette reconnaissance. Elle n'est pas liée à l'attribution d'un taux d'incapacité.

**- L'orientation professionnelle est accordée en milieu ordinaire du 01/08/2018 au 31/07/2022**

Votre capacité de travail vous permet d'exercer une activité professionnelle et par conséquent de rechercher un emploi. Je vous invite à prendre contact avec les services de Pôle Emploi dont vous dépendez.

En cas de changement de situation administrative (situation familiale, adresse, entrée en établissement...), vous devrez impérativement en informer le Pôle Autonomie Territorialisé.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame, à l'expression de ma considération distinguée.

Versailles, le 28/02/2019

La Présidente de la Commission des Droits et de  
l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)



Karine GOSNET